

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 23 novembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/ LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT/PENICHON/MONDIN
THABAUD/DENZLER/LAVAUD/MOITEAUX/COURLIT/MENOIRE

ÉTAIT EXCUSÉE :

Madame ALLOY a donné pouvoir à Monsieur COURARI

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

SIVOM DES ASBAMAVIS - PARTICIPATION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 27 avril 2015, avait voté les contributions à verser aux divers organismes de regroupement.

Cependant, une erreur d'écriture du montant de la participation pour le SIVOM des ASBAMAVIS pôle Loisirs Éducatifs a été faite. Le montant inscrit dans la délibération est de 51 140,50 €, or le montant demandé par le SIVOM était de 51 662,44 €, soit une différence de 521,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide de rajouter 521,94 € de participation au SIVOM des ASBAMAVIS pôle Loisirs Éducatifs portant ainsi son montant total de contribution pour l'année 2015 à 51 662,44 €.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2005 et approuvée par délibération du conseil municipal du 10 juin 2005.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 22 887 mètres de voies communales.

Monsieur le Maire précise que depuis cette date, certaines voies qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale, n'ont pas été prises en compte. De plus, il précise que les voies communales ont été nommées et propose de reprendre ce classement en y intégrant les noms de ces voies sus-citées.

Monsieur le Maire présente donc le nouveau tableau de classement de la voirie communale conforme à la réalité du terrain (annexé à la présente délibération).

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Le Maire propose d'approuver le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve le tableau présenté qui fixe la longueur des voies communales à 25 609 mètres .
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide de créer une commission chargée d'étudier la réhabilitation de la salle des fêtes. Tous les membres du conseil composeront cette commission. Les tarifs 2016 de la salle des fêtes seront votés lors du prochain conseil municipal, à la suite la première réunion de la commission.

SDEG 16: CONVENTION ÉCLAIRAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Bourdeix, la participation de la commune pour les travaux d'éclairage est de 3 118,29 euros (mise en place de 4 candélabres). Monsieur le Maire rappelle que la commune doit prendre une délibération pour verser cette somme en fonds de concours (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide de verser, au Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente, les 3 188,29 euros en fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cette opération.

SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer l'acte de constitution de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AB n°90 (fonds servant dont le propriétaire est Madame Madeleine Berthe AUGERAUD épouse de Monsieur René CLOSSET) au profit de la parcelle cadastrée section AB n°205 (fonds dominant dont le propriétaire est la commune de Balzac).

Monsieur le Maire précise que le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant et de ses propriétaires successifs un droit de passage en tous temps et heures et avec tout véhicule. Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, clientèle, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, donne son accord pour la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Route Départementale n°737 : Monsieur le Maire a rencontré le directeur des routes du Conseil Départemental de la Charente qui lui a indiqué que les travaux d'aménagement de la dernière tranche pourraient être réalisés en 2018. Le Département participerait à hauteur de 100% pour la partie voirie, 30% pour le qualitatif et environ 12000 euros en amende de police. Le dossier devra être déposé au 1er semestre 2016.
- Le repas des anciens se déroulera le dimanche 31 janvier 2016.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 19 heures.
- Loi NOTRE : Monsieur le Maire informe le conseil que le Préfet de la Charente a présenté la nouvelle carte des intercommunalités du département. Les Communautés de Communes Boëme Charraud, Vallée de l'Échelle, Braconne et Charente et la Communauté du Grand Angoulême vont fusionner pour former une grande agglomération de 38 communes. La Communauté de communes Braconne et Charente a engagé un premier bureau d'études pour les démarches d'intégration et un second pour réaliser un bilan de compétence avec le personnel dans le cadre de leur intégration dans la nouvelle entité. Plusieurs axes de réflexion sur les compétences sont en cours. Le 9 décembre 2015, tous les conseillers communautaires sont invités à une réunion et le 16 janvier 2016 tous les élus des 38 communes sont invités à un séminaire.